Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-13_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 16 février 2026

Service référent : Finances Commande Publique

Objet : Finances – Participation communale 2026 au SIVU Centre de secours de la presqu'île de Quiberon

L'An deux mil vingt-six, le seize février à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix février, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, Conseillers Municipaux délégués, M. Alain MOREAU, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Marie-Thérèse NUGUES, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Marc ESPA, Mme Corinne LE JEUNE, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Alain RICHARD.

Représentés : Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO, M. Gildas GOUARIN représenté par M. Marc ESPA, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-13_2026-DE

Séance du conseil municipal du lundi 16 février 2026
Délibération n°13/2026

Service référent : Finances et commande Publique

Objet : Finances – Participation communale 2026 au SIVU Centre de secours de la presqu'île de Quiberon

Rapporteur : Monsieur Serge BROSOLO, adjoint au Maire chargé des finances, de la commande publique et du mécénat

Exposé :

Les recettes du SIVU Centre de secours de la Presqu'ile de Quiberon dépendent principalement des participations des Communes de Quiberon et Saint Pierre Quiberon.

Le SDIS a informé le Président du Centre de secours du montant de la contribution annuelle qui s'élève à 479 262 € (478 575 € en 2025). Les dépenses totales de fonctionnement du Centre de secours s'élèvent à 559 783.82 €.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer favorablement au versement d'une contribution à hauteur de 334 598.18 € (en 2025, montant similaire). Pour information, la commune de Saint-Pierre Quiberon participe à hauteur de 200 400 €.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance du 10 février 2026, la Commission municipale Finances et Pêche a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts et la sollicitation du SIVU Centre de secours de la Presqu'ile de Quiberon ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE le versement d'une contribution à hauteur de 334 598.18 € au SIVU Centre de Secours de la Presqu'île de Quiberon ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte assurant la bonne exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Finances et Commande publique ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-13_2026-DE

A Quiberon, le 19 février 2026

Le Maire

Patrick Le Roux

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

R. A. A. : 2026
Classification actes : FINANCES LOCALES

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-13_2026-DE